

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de nuit (art. 17 LTr)

- Schenk SA, 1180 Rolle
stérilisation et préparation des installations de production
1 ho
27 novembre 2000 au 1^{er} décembre 2001
- Dasocom SA, 1217 Meyrin
nettoyage industriel de gaine de ventilation sur le territoire des cantons de Genève et de Vaud
6 ho
27 décembre 2000 au 27 décembre 2003

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- GE Grässlin GmbH & Co. KG, 1713 St. Antoni
Kunststoffspritzerei
2 M
3. Dezember 2000 bis 8. Dezember 2001

Travail continu (art. 24 LTr)

- Ambulances Rive-Droite, 1211 Genève 17
ambulanciers et centrale d'appel
3 ho ou f
12 novembre 2000 au 15 novembre 2003

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Onet (Suisse) SA, 1023 Cressier
chantiers TL: Lausanne-Ouchy, dépôt Borde et dépôt Perrelet
28 ho ou f
1^{er} octobre 2000 au 6 octobre 2001

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Onet (Suisse) SA, 1023 Crissier
chantiers TL: Lausanne-Ouchy, dépôt Borde, dépôt Perrelet
28 ho au f
1^{er} octobre 2000 au 6 octobre 2001
- Petroplus Refining Cressier AG, 2088 Cressier
laboratoire de contrôle
1 ho ou 1 f
5 novembre 2000 au 8 novembre 2003 (renouvellement)

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr)

- Plaspaq SA, 1636 Broc
ateliers d'injection plastique, d'impression et de finition
62 ho ou f
1^{er} octobre 2000 au 26 mai 2001 (remplacement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

16 janvier 2001

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail (nur d+f)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.01.2001
Date	
Data	
Seite	73-75
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 103

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.